

Campagne salariale unitaire SIT-Unia dans la vente

Pour une augmentation de 250 francs des salaires de la vente

Les syndicats SIT et Unia viennent de lancer une vaste campagne dans le secteur de la vente afin d'exiger une augmentation importante des salaires de ce secteur.

C'est en tenant compte du taux d'inflation important de cette année, mais également de l'excellente marche des affaires du commerce de détail durant le premier semestre de 2008 que les syndicats ont décidé d'exiger une augmentation de 250.- francs de tous les salaires.

Les conditions de travail de ce secteur, qui compte aujourd'hui plus de 20'000 salarié-e-s à Genève, reste encore parmi les plus précaires du canton. A des conditions salariales difficiles s'ajoutent des horaires longs et pénibles, une flexibilité toujours croissante et un contact permanent avec la clientèle, exigeant ainsi disponibilité et serviabilité.

Comment dès lors se satisfaire de si bas salaires? Comment vivre avec un revenu de 3'630 francs par mois lorsqu'on connaît le montant des loyers, des denrées ou encore des primes d'assurance à Genève?

Il est donc grand temps que les vendeuses et vendeurs profitent en retour de leur excellent travail et de la bonne marche des affaires d'un secteur qui ne cesse de s'étendre.



Dans ce numéro:

Budget 2009: l'écran de fumée du Conseil d'Etat

A la présentation du budget, le Conseil d'Etat était tout sourire pour annoncer de bonnes nouvelles. Un budget qui est un écran de fumée en attendant d'autres débats (avec allusion!)

2

L'AVS, quand je veux!
OUI le 30 novembre 2008 à l'initiative "pour un âge de l'AVS flexible".

On vote en novembre

Le SIT a pris position sur l'ensemble des sujets des votations fédérales et cantonales du 30 novembre. On les passe en revue.

3

3000 sous la pluie à Berne

Les conditions atmosphériques n'y ont rien changé: la manifestation nationale pour le droit de rester en Suisse a été un grand succès - auquel le SIT a fortement contribué.

4

Des taupes myopes

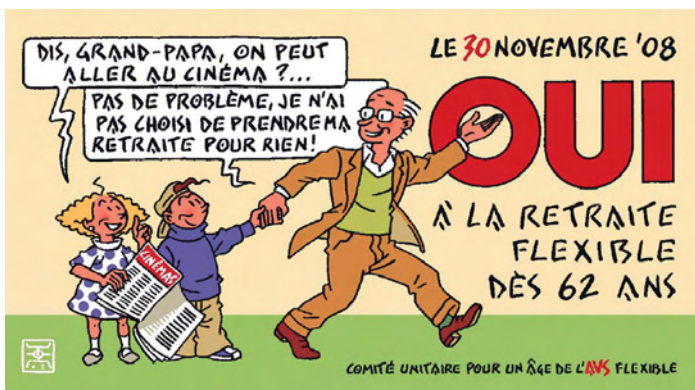
L'idéologie sécuritaire déteint sur les entreprises du secteur. Securitas s'est distingué dans son espionnage de la gauche anti-capitaliste avec une rare myopie.

5

Etat: parlons salaires

Indexation des salaires, introduction du 13e mois, nouveau système de rémunération. Du pain sur la planche pour la nouvelle année, sans compter la possibilité d'un référendum de la droite de la droite.

6



Il faut également rappeler que les métiers de la vente sont principalement occupés par des femmes. On constate que celles-ci sont de plus en plus souvent engagées à temps partiel plutôt qu'à plein temps puisque moins chères et plus flexibles ainsi. Ce sont donc elles, une fois de plus, qui paient le prix fort.

Aucune solution à ce problème ne verra le jour sans une prise de conscience générale du personnel. De la même manière, les syndicats ne peuvent être forts que par le poids de leur représentativité. Il est donc aujourd'hui plus que jamais urgent d'oser agir et de prétendre enfin à des salaires plus dignes.

C'est pourquoi le SIT et Unia appellent à une large mobilisation en utilisant le biais d'une pétition adressée aux collaboratrices et collaborateurs du commerce de détail.

Ceux et celles-ci auront jusqu'au 15 octobre prochain pour la signer et ainsi revendiquer une augmentation de leur salaire.

Séverin Guelpha

voir en dernière page de ce SIT-info

Le triomphe du libéralisme!

Le libéralisme (ou capitalisme), c'est ce système économique qui part du principe que si chacun agit selon son propre intérêt économique particulier et égoïste, on arrive à une perfection

économique sans aucune intervention volontaire, et en particulier pas celle de l'Etat.

Rien n'est plus dangereux qu'une pensée quand on n'a qu'une seule, disait le philosophe Alain. Mais il faut laisser peut-être leur espoir aux sectateurs du libéralisme, puisque jamais ce système n'a eu l'once du début d'une application dans l'histoire de l'humanité... comme d'ailleurs le socialisme ou le communisme. Prétendre vivre aujourd'hui dans une économie de marché est un vaste mensonge ou une non moins vaste imbécillité, même s'il est vrai qu'une part de marché gère notre économie.

En effet, le vrai libéralisme économique devrait s'abstraire totalement du rôle de l'Etat. Comment alors concilier cette exigence avec la réalité? Des exemples tout simple. Si tout concourt à la perfection de la libre entreprise, comment expliquer qu'il faille à un moment donner se donner une loi (et des organes de surveillance) pour lutter

contre les monopoles et les concentrations, puisque ceux-ci sont le résultat de ce libre jeu? Comment comprendre que l'Etat fasse de la promotion économique? Qu'il intervienne dans l'attribution des marchés publics, qu'il garantisse les risques à l'exportation, qu'il protège les marchés locaux, qu'il encourage la construction de logements, qu'il intervienne dans le domaine de la santé? Tout devrait se régler tout seul! Et c'est l'Etat-là, ce n'est pas celui qui, comme résultat de la lutte sociale, garantit les droits des exploités: non, c'est celui qui intervient dans le jeu économique, distribue les dopants et les sparadraps, fournit l'ambulance le cas échéant.

Le discours idéologique ambiant - et particulièrement depuis la fin des régimes soi-disant socialistes - est totalement schizophrène et mensonger. Un monde où les intérêts égoïstes additionnés donnent un intérêt collectif n'existe simplement pas: c'est une illusion. Mais l'on voit les dégâts commis par les guerriers du "néo"-libéralisme (comme si cette antiquité pouvait être autre que rétro!), par les traîtres du socialisme (ceux qui ont prétendu que leurs dictatures étaient communistes) et les déserteurs du socialisme (ceux qui le quittent tout en s'en réclamant - regardez autour de nous).

La crise financière de cet automne 2008 est peut-être le moment de souffler sur cet écran de fumée. L'intervention de l'Etat dans cette crise pour sauvegarder la monnaie, pour empêcher la déconfiture des banques et des assurances, pour tendre un mouchoir aux boursiers n'est rien d'autre qu'un crime anti-libéral. Et si ceux qui implorent l'Etat aujourd'hui avaient seulement la pudeur de reconnaître qu'ils ont passé leur temps à mentir en se remplissant les fouilles, on aurait déjà fait du progrès.

Voilà ce que ce serait le triomphe du libéralisme: c'est de reconnaître qu'il n'existe pas et ne peut simplement pas exister, qu'une idée simpliste née de la tête de grands penseurs économiques n'est qu'une idée fausse. Un peu comme les triomphes à Rome où on disait au général: c'est bon, tu as gagné la guerre, mais qu'est-ce qu'on fait maintenant? qu'est-ce qu'on construit? rentre enlever ton armure.

Qu'est-ce qu'on fait? qu'est-ce qu'on construit comme système économique? Sais pas. Juste une certitude: nous voulons un système qui soit bâti sur les intérêts collectifs de l'ensemble de la population du monde, pas sur les délires somptuaires de financiers autistes.

Georges Tissot

EDITO



La fin d'un mythe

Que dire de la crise financière qui agite le monde et les médias ? D'un point de vue technique pas grand chose, tant les "experts" pataugent et se contredisent, tantôt alarmistes, tantôt rassurants. Eux qui étaient mobilisés par le patronat et la droite à chaque fois qu'il s'agissait de modérer les revendications syndicales (sur les salaires, sur l'AVS) et pour justifier le "moins d'Etat", voilà qu'on s'aperçoit qu'ils n'ont pas prévu la crise actuelle, probablement parce qu'ils ne comprenaient pas eux-mêmes les arcanes des montages financiers qui se sont compliqués à l'infini dans le seul but de permettre aux spéculateurs de faire de l'argent avec de l'argent... jusqu'à ce que le jeu de cartes s'écroule. Il faudra certainement du temps pour mettre au jour les câblages de cette gigantesque machine à sous et leurs implications.

Mais ce qu'on peut déjà dire, c'est que cette crise, si elle ne signe pas la fin du capitalisme, met néanmoins fin au règne de son mythe fondateur : la déification du marché - pardon : du Marché. Depuis bientôt trente ans, on veut nous faire croire que tout le système économique et social est déterminé par la Toute Puissance du Marché, qui saura régler tous les problèmes pour tout le monde, pour peu qu'on ne contrarie pas son fonctionnement par des choses aussi stupides que l'Etat, des règles collectives, des protections sociales, des limites éthiques. Le Marché dicte ses lois, le Marché s'auto-régule, le Marché assure le progrès, le Marché ne se discute pas. Personne n'est responsable, tout le monde obéit.

Et voilà que le marché redevient modeste et minuscule : il se casse la figure, il appelle l'Etat au secours, il reconnaît la nécessité d'une régulation, il admet qu'il y a des responsables à l'origine de cette crise, il a besoin de la confiance des gens, il fait appel à la solidarité collective pour échapper à la noyade. Quel coup de jeune pour les idées syndicales ! Comme nous l'avons toujours défendu, il faut donc un Etat régulateur et redistributeur, il faut des garanties collectives, il faut établir des priorités, pas de capital sans travail, pas de vie économique sans rapports sociaux, pas de société sans équité. Fini le fatalisme de la dictature du marché : retour aux choix de société.

Déjà ça, ça fait du bien à la tête. Mais il ne faut pas tomber d'une illusion dans une autre : lorsque le pire de la crise sera passé, les mauvaises habitudes vont reprendre le dessus. Seule la constance du syndicalisme et des mouvements sociaux à défendre ces valeurs soudain réapparues et leur capacité à faire exister un contre-pouvoir aux forces aveugles du marché permettra de rétablir l'équilibre. Le syndicalisme a de beaux jours devant lui.

Jean-Marc Denervaud

Droit d'asile et des étrangers

L'Observatoire fait un premier bilan

L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE), créé il y a deux ans suite à l'acceptation le 24 septembre 2006 des nouvelles lois sur l'asile (Lasi) et les étrangers (LEtr) a rendu son 1er rapport le 24 septembre 2008. Ce dernier tire un premier bilan déplorable de l'application de ces lois par les autorités.

L'Observatoire a mis en évidence une quarantaine de situations, problématiques sous l'angle du respect des droits humains. Ces dernières sont décrites et documentées sur le site www.odae-romand.ch.

La lecture du rapport montre un durcissement politique à tous les niveaux :

Pour les travailleuses et les travailleurs sans statut légal, la situation a empiré. Les refus de régularisations par l'octroi d'un permis humanitaire se sont multipliés. Même après 15 ans de séjour, même pour des jeunes qui ont grandi ici. Ce durcissement touche des dizaines de milliers de personnes qui travaillent et qui ont construit leur vie chez nous. Cette tendance se retrouve dans les refus de visas, ou dans l'appréciation des autorités, qui vont jusqu'à obliger des enfants

suisse à partir avec leur mère sans-papiers, plutôt que d'accorder un permis de séjour à celle-ci.

Pour ce qui touche à l'asile, nombre de cas observés font ressortir le caractère toujours plus tortueux de la procédure, avec des exigences de preuve plus marquées qui conduisent à rejeter les demandes pour des motifs discutables. Celui qui ne peut présenter ses papiers d'identité est d'emblée considéré comme suspect, des analyses linguistiques aboutissent, à

contester l'origine du requérant, et la vraisemblance du récit du demandeur est parfois niée sans tenir compte du contexte. Avec l'exclusion de l'aide sociale pour les déboutés, la limite de la dignité humaine, pourtant protégée par la Constitution, a souvent été franchie. Enfin, les promesses faites au moment de la votation en faveur des cas vulnérables ont bien des fois été oubliées.

La lecture du rapport et des 48 cas répertoriés sur le site internet démontre, comme nous le disions lors de la campagne référendaire que ces lois sont tout à fait inhumaines et que les promesses de Blocher quant à l'application humaine de ces lois ne sont que pur mensonge...

LC



observatoire

romand du droit d'asile et des étrangers

Budget 2009 de l'Etat

Un budget électoral pour neutraliser les oppositions

Le 18 septembre, lors de la traditionnelle présentation du projet de budget 2009, les Conseillers d'Etat étaient très très à l'aise...

Et pour cause : conjoncture économique qui reste de bon niveau en dépit d'un léger ralentissement, budget avoisinant 7 milliards et demi de francs, bonnes rentrées fiscales, budget 2009 excédentaire de 68 millions en dépit d'une augmentation des charges, niveau d'investissement maintenu à un niveau assez élevé (611 millions) pour divers travaux d'importants infrastructures (aéroport, tram Cornavin-Meyrin-Cern et Cornavin-Onex-Bernex, etc.). Les charges sont en augmentation de 2% si l'on se réfère au budget 2008 mais de 7% (500 millions) si l'on prend pour base le budget 2008 révisé par le Conseil d'Etat dans la foulée de la préparation du budget 2009 en raison de comptes prévisionnels 2008 de nouveau très bons.

La hausse des charges comprend bien évidemment la reprise complète des mécanismes salariaux, l'introduction du nouveau système de rémunération tel qu'issu des accords avec les syndicats des services publics, l'introduction du treizième salaire et l'indexation complète.

Elle est toutefois limitée par la poursuite de la suppression sèche de postes dans certains départements et la réaffectation à d'autres secteurs, à raison de moins 1,25% annuels pour atteindre moins 5% en 4 ans.

Les créations de postes recourent les priorités affichées du Conseil d'Etat : 76 nouveaux postes dans l'enseignement, 50 au pouvoir judiciaire (mais il s'agit en partie de stabilisation de personnel déjà en place), 18 postes (virtuels, car non occupés) à la police, 38 postes pour la nouvelle structure pénitentiaire de la Brennaz et 45 postes pour le personnel administratif de divers départements.

En dépit de la nette amélioration que constitue la reprise complète des mécanismes salariaux, le budget est toujours dans la ligne du ni-nisme qui rabote les prestations et dégrade les conditions de travail du personnel.

Avec ce tableau, on comprend que le Conseil d'Etat soit très à l'aise. Entre bonne conjoncture, niveau d'investissement élevé qui crée de l'emploi, reprise des mécanismes salariaux, projet de réforme fiscale supprimant le splitting, poursuite de la suppression et réaffectation de postes, il a réussi à élaborer un budget pré-électoral qui ne fait apparemment pas de vagues et qui estompe les oppositions. Les réactions politiques ont été de favorables à très favorables, à l'exception des libéraux qui stigmatisent les augmentations de charges et la reprise des mécanismes salariaux pour le personnel.

Que dire d'un point de vue syndical ? Que ce budget, en dépit de la nette amélioration que constitue la reprise complète des mécanismes salariaux, est toujours dans la ligne du ni-nisme qui rabote les prestations et dégrade les conditions de travail du personnel en

général et avec une plus grande pression encore sur le secteur subventionné. Les subventions au secteur de la santé, du social, de l'éducation, etc., stagnent depuis plusieurs années. En outre, depuis l'introduction des contrats de prestations pluri-annuels voulue par la LIAF (Loi sur les indemnités et allocations financières), elles vont stagner aussi ces prochaines années, ce qui remet en questions la qualité et la quantité de prestations dans certains secteurs.

En outre, le Conseil d'Etat s'obstine à ne vouloir couvrir que partiellement les augmentations des mécanismes salariaux fixés dans les accords, et ce à hauteur de la part que la subvention de l'Etat couvre dans le budget de l'institution. Les employeurs du secteur subventionné se retrouvent pris dans un étai : payer les augmentations des mécanismes salariaux avec une subvention stagnante ou rabotée. De ce fait, diverses conventions collectives de travail dont le SIT est signataire, notamment celles de l'AGOER, des EMS et de la FASE - qui couvrent des milliers de salarié-e-s - sont en danger de non reconduction ou de dénonciation faute de moyens suffisants à couvrir les postes et les augmentations des mécanismes salariaux.

Par ce biais, c'est la politique de la réduction des prestations et du ni-nisme qui reste ancrée dans un budget 2009 pré-électoral et le SIT combat ces aspects.

Manuela Cattani



Comme de coutume, la traditionnelle fête de rentrée du SIT du début septembre a connu un beau succès. Les vacances sont donc maintenant bien terminées. Au boulot... syndical !

Comité SIT

Lors de sa dernière séance du 18 septembre, le comité SIT a :

- entendu des explications sur les difficultés de l'extension de la convention nationale du gros œuvre tenant compte de la convention cantonale genevoise (voir dernier SIT-info);
- été informé du lancement d'une campagne commune dans la vente par le SIT et UNIA en faveur d'une augmentation des salaires de 250.- francs pour toutes et tous dans la vente;
- pris connaissance d'une présentation de la situation par rapport à la question du salaire minimum telle qu'elle se présente actuellement. Un groupe de travail interne au SIT ainsi qu'un groupe de travail CGAS se penchent actuellement sur cette question;
- pris position sur la longue liste des sujets de votations fédérales et cantonales du 30 novembre (voir page suivante)

Comité CGAS

Deux comités CGAS se sont tenus le 4 septembre et le 2 octobre, qui ont :

- été informé des actualités syndicales sectorielles (gros-œuvre, vente);
- mis au point la campagne dans un cadre unitaire pour la retraite flexible AVS dès 62 ans;
- fait le point sur les revendications salariales dans les secteurs privés et public, avec les moyens de mobilisation à mettre en œuvre;
- donné une impulsion aux commissions et groupes de travail : salaire minimum, prud'hommes, libre circulation;
- également pris position sur l'ensemble des votations du 30 novembre - dans le même sens que le SIT.

Ensemble, défendons des conditions de salaire, de travail et de vie décentes pour toutes et tous.

OUI à un âge de l'AVS flexible dès 62 ans !

Nous annonçons, dans SIT-info du mois de septembre, cette votation importante. Le comité SIT a pris position sans ambiguïté en faveur de l'initiative syndicale pour l'âge de l'AVS flexible.

Le comité SIT a pris position en faveur de l'initiative syndicale qui vise à introduire dans la Constitution la possibilité d'avoir un choix libre de l'âge de la retraite dès 62 ans et fixe l'âge inconditionnel de la retraite à 65 ans pour tous et toutes. Après des années de tergiversations à propos de la 11^e révision non aboutie et une volonté farouche du Parlement d'augmenter l'âge de la retraite en pronostiquant le péril des réserves financières de l'AVS, soutenir cette initiative mettra un terme - provisoire - aux velléités de prolonger le travail jusqu'à 67 ans ou plus. Un oui permettra enfin la possibilité de retraite flexible et anticipée.

L'AVS actuelle

Le principe de répartition de l'assurance vieillesse est équitable. La cotisation de l'AVS se fait en fonction du revenu (4,2% du salaire est prélevé). La répartition des avoirs AVS est la même pour tous. Pour une personne seule, le montant maximal de l'AVS est d'environ 2200 francs mensuels. Mais la plupart des personnes touchent moins pour n'avoir pas cotisé assez longtemps ou pas suffisamment. La moyenne des rentes accordées est en effet de 1700 francs.

Les finances de l'AVS sont

saines à long terme. La part des cotisations ne cesse de progresser car le volume de la masse salariale augmente. L'âge de la retraite est fixé à 65 ans pour les hommes, 64 pour les femmes et le peuple a refusé en 2004 le passage de l'âge de retraite des femmes à 65 ans.

Depuis, les réformes avancées par la Confédération vont dans le sens de péjorer cette assurance (bloquer les indexations des rentes, élever l'âge de la retraite, etc) sous prétextes de réserves insuffisantes, ce qui est faux. Les promesses du Conseil fédéral de retraite flexible ou anticipée traînent ou sont inexistantes.

L'initiative

Elle concernera uniquement les personnes qui travaillent ou qui sont au chômage (ou en fin de droit depuis peu). Et a beaucoup de points forts.

Elle inscrit une vraie retraite flexible sans pénalité. Il est aujourd'hui possible de prendre une retraite anticipée, mais chaque année d'anticipation fait perdre à vie 6,8% de la rente AVS. La retraite serait donc possible dès 62 ans sans réduction de rente, avec la possibilité de travailler plus longtemps que 64 ans.

Actuellement les personnes qui peuvent se payer une retraite

anticipée ont généralement un 2^e pilier qui prévoit un "pont", mais qui est cher. Avec l'initiative, si on prend une retraite à 62 ans il y aura accès directement à l'AVS et aux prestations LPP.

L'initiative colle à la réalité du monde du travail et permet de sortir dignement du marché du travail pour tous les âges. Le pourcentage de gens qui travaillent réellement jusqu'à la retraite est faible. Pour des raisons de santé, de chômage, de fin de droit, de qualité de vie, de nombreuses personnes ne travaillent pas jusqu'à 65 ans et peuvent être pénalisées.

L'initiative renforce l'AVS, alors que tous les projets discutés actuellement cherchent à faire des économies et réduire des prestations.

Accessoirement, elle permet de faire des économies sur certaines assurances (puisque souvent, les salarié-e-s proches de la retraite sont mis au chômage ou à l'invalidité).

Le financement de l'initiative est peu coûteux (moins de 800 millions) et se fera par un prélèvement de 0,12% de cotisation en plus seulement (soit en moyenne 6 francs 50 par mois!). La seule augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans permet d'engranger 500 millions et cette perspective est de tout manière prévue par le Conseil fédéral. Aujourd'hui le Conseil fédéral nous fait peur en disant l'initiative trop coûteuse mais c'est faux: il se base sur des hypo-



L'AVS, quand je veux!
OUI le 30 novembre 2008
à l'initiative "pour un âge de l'AVS flexible".

thèses catastrophiques ou comme si tout le monde avait la possibilité matérielle de cesser le travail à 62 ans.

Cette initiative est un modèle de flexibilité de l'âge de la retraite concret et social.

Tous les autres projets prévus détériorent le côté social (augmentation de la TVA, augmentation de l'âge de la retraite, blocage des indexations, etc). La situation des personnes très précaires actuellement ne sera pas aggravée (elles auront le choix de prendre une retraite anticipée ou d'attendre 65 ans ou plus parce que leur salaire sera plus élevé qu'une retraite insuffisante). Certes, l'âge légal de la retraite des femmes à 65 ans peut être perçu comme un recul, toutefois ce désavantage sera compensé par la possibilité de prendre une retraite anticipée sans pénalité. D'un point

de vue à long terme, il vaut peut-être mieux "sacrifier" une année aujourd'hui, que de voir l'âge passer à 67 ans pour tout le monde.

Enfin, l'initiative facilite les solutions conventionnelles, comme celle qui existe aujourd'hui dans le bâtiment en tenant compte de la pénibilité du travail dans un secteur donné.

D'une manière générale cette initiative permettra d'aider nombreuses situations, ne péjorera aucune situation, permet de maintenir une AVS sociale. Elle coupe l'herbe sous les pieds des détracteurs de l'AVS. Son succès permettra enfin d'organiser sérieusement son renforcement, les rentes actuelles étant trop faibles et les gestions et les avoirs de 2^e pilier mis en cause par les jeux de spéculations.

Une initiative à soutenir sans réserve!

FW

Votation cantonale du 30 novembre sur le CO

Rôles de l'école et du service public en danger

L'école doit permettre une égalité des chances pour tous les enfants et les jeunes, quels que soient les milieux sociaux, et offrir pour tous des possibilités d'ouvertures et d'orientation larges. Les débats actuels et les enjeux des votations cantonales sur le Cycle d'orientation (CO) mettent ces principes en cause.

Suite à la votation de 2006 intitulée "pour un retour des notes à l'école primaire", très largement soutenue par la population, deux initiatives sur la réorganisation du CO ont été déposées et vont être votées. A ces initiatives antagoniques, le Conseil d'Etat oppose un contreprojet.

L'initiative IN134 de REEL "pour un Cycle qui oriente" est dangereuse, très passéiste et provocatrice. Elle renforce une orientation précoce et irrévocable dès l'école primaire. Elle introduit quatre filières très sélectives dès la 7^e, puis huit filières dès la 8^e selon les notes et les mérites des élèves. L'initiative ne prévoit pas de passerelles entre les filières, permettra de cataloguer les élèves en "bons", "moins bons" et "franchement mauvais" et renforcera ainsi la logique des échecs scolaires.

L'initiative IN138 de la Coordination Enseignement préconise des moyens pour la continuité des réformes engagées par l'école obligatoire et le CO depuis plus de 25 ans. Elle vise à élargir ces expériences et surtout à donner les moyens à l'école de conduire ses projets, permettre des mesures de soutiens particuliers et collectifs aux jeunes qui ont des difficultés tant d'apprentissage des branches importantes que d'orientation pour trouver motivation et débouchés. Tout le monde constate que les jeunes en 7^e du CO ne savent pas comment ils vont orienter leur formation et ce qu'ils veulent

faire. Le CO doit former et orienter au mieux pour qu'en fin de scolarité obligatoire les jeunes puissent suivre des filières qui correspondent aux envies et possibilités.

Le vote du 30 novembre porte sur l'IN134 de REEL et le contre-projet du Conseil d'Etat (PL 10176). Le résultat sera opposé au printemps 2009 à l'IN138.

Le contre-projet du Conseil d'Etat (PL10176) vise à affiner des filières et une sélection dès la 7^e, comme l'IN134, mais avec la nuance d'une 7^e année où tous les jeunes ont des cours semblables mais avec des niveaux d'exigences différents. En revanche, cette 7^e divisée en trois sections dépendra des notes du primaire avec une extraordinaire exigence (pour être en section "forte", il faut avoir 5 de math, 5 de français expression et 5 de français écrit et la question des notes de moyennes exigeantes incluant des notes de comportement fera le reste pour l'orientation dans les filières). L'objectif est qu'en 8^e année du CO les orientations sur la poursuite des études soient définies. A la différence de l'IN 134 de REEL, le contre-projet du Conseil d'Etat prévoit des passerelles entre les filières en particulier promotionnelles.

Le SIT s'est opposé à l'idée d'une école qui, dès la 6^e déjà, devient un tri vers le marché de

l'emploi et l'économie. L'école perd ainsi sa fonction de service public garant de l'égalité des chances. En mettant l'accent sur la sélection précoce, l'école devient petit à petit l'instrument de l'économie, incitant à la concurrence et favorisant les meilleurs. Les moyens pour l'éducation publique ne cessent de se réduire, provoquant des difficultés souvent liées à un manque de moyens d'encadrement et d'aides spécifiques alors que les spécificités urbaines devraient causer des attentions toutes particulières et renforcées.

L'IN134 et le PL10176 mettent, les deux, en cause ces principes d'égalité des chances, mais toutefois à des degrés différents. L'acceptation de l'IN 134 de REEL serait catastrophique pour tout enfant connaissant des difficultés sur son parcours scolaire. Le contre-projet du Conseil d'Etat renforcera également la sélection précoce, mais permettrait peut-être d'éviter certains écueils plus intelligemment.

Dès lors le SIT dit:

- NON à l'IN134 et OUI au contreprojet PL10176 pour éviter le pire. Bien entendu il soutiendra l'IN138 qui sera soumise au vote en février 2009.
- NON à l'IN134 pour un cycle d'orientation qui exclut
- OUI au contre-projet du Conseil d'Etat pour éviter le pire.

Françoise Weber

Votations du 30 novembre

Le bulletin de vote du SIT

Après des débats approfondis, le comité SIT a décidé de prendre position comme suit par rapport aux votations fédérales et cantonales du 30 novembre.

Votations fédérales:

- Initiative populaire "Pour un âge de l'AVS flexible": **OUI**
- Initiative populaire "droit de recours des organisations: Assez d'obstructionnisme - Plus de croissance pour la Suisse!": **NON**
- Initiative "pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse": **pas de mot d'ordre**
- Initiative populaire "pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile": **pas de mot d'ordre**
- Modification de la loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes: **pas de mot d'ordre**

Votations cantonales:

- Loi sur l'université: **NON**
- Initiative 134 "pour un cycle qui oriente?": **NON**
- Loi modifiant la loi sur l'instruction publique (contreprojet à l'IN 134): **OUI**
- Question subsidiaire (IN 134 ou contre-projet): **contre-projet**
- Loi constitutionnelle modifiant la constitution de Genève (contre-projet à l'IN 135 "anti-dette"): **NON**
- Loi modifiant la loi générale sur le logement et la protection des locataires: **OUI**

Nouvelle loi sur l'Université

Le SIT dit non

La nouvelle loi cadre sur l'Université soumise au vote, suite à un référendum, affirme et renforce l'autonomie de l'Université, déjà existante à ce jour, mais définit mieux les cadres de décisions. Elle comporte toutefois de nombreux défauts, en particulier en ce qui concerne les conditions de travail du personnel. Si d'une manière générale le statut de référence du personnel demeure public, l'autonomisation à pour conséquence que l'Université devient l'employeur de tout son personnel et fixe le cadre réglementaire (engagement, nomination, sanctions, résiliation des rapports de services, fixation de salaires...). Le personnel engagé sur des fonds externes (publics ou privés), toujours plus nombreux, sera engagé sous contrat privé, avec des contrats certainement encore plus précaires.

Cette précarisation des conditions de travail et l'absence de garanties ou de référence publique est un argument suffisant pour rejeter la loi.

FW

3000 personnes ont manifesté sous la pluie à Berne

Droit de rester pour toutes et tous

En Suisse, les requérant-e-s d'asile débouté-e-s ainsi que les personnes frappées de Non Entrée en Matière (NEM) n'ont pas le droit de travailler et vivent dans des logements collectifs avec une aide d'urgence minimale et insuffisante pour survivre. Ceux et celles qui ont obtenu une admission provisoire (permis F) ont peu de chance de trouver du travail, un appartement ou une place d'apprentissage. Les femmes et les hommes sans papiers vivent dans l'ombre, sans droits ni protection. La manifestation nationale qui a eu lieu à Berne le samedi 13 septembre a réuni - sous une pluie battante et dans le froid - plus de 3000 personnes, dont 250 du SIT.

Les manifestant-e-s disaient leur volonté de ne pas continuer à accepter cette situation, pendant que d'autres pays européens débattent et mettent en oeuvre des régularisations col-

lectives, en Suisse, cela reste un tabou. "Droit de rester pour toutes et tous!" est l'expression de la lutte commune de personnes avec ou sans statut légal pour obtenir des conditions de vie et de travail décentes.

A travers la manifestation, ce qui était revendiqué, c'est:

- une régularisation collective;
- l'arrêt immédiat des expulsions;
- la mise en oeuvre des articles sur les cas de rigueur;
- le droit au regroupement familial.

Nous reproduisons ci-dessous le discours prononcé par Thierry Horner, secrétaire syndical SIT.

Aujourd'hui, nous sommes nombreux-ses pour réclamer la régularisation collective de tous les travailleurs et travailleuses sans-papiers en Suisse.

Il s'agit de la seule solution



acceptable pour les sortir d'une situation hypocrite et cynique!

En 2004, le Département fédéral de justice et police a commandé une étude et publié un rapport dans lequel il reconnaît la présence de près de 100'000 travailleurs et travailleuses sans-papiers dans ce pays.

Contrairement à ce que certains pensent, disent et affichent de manière nauséabonde, ces travailleurs et travailleuses ne sont ni des délinquants ni des profiteurs mais des acteurs importants pour l'économie suisse. Ils gardent nos enfants, soutiennent nos malades, servent nos cafés, nettoient nos maisons, construisent nos routes et logements, travaillent dans l'agriculture...

L'importance de leur travail n'est pourtant pas reconnue par les autorités fédérales qui nient leur droit fondamental de pouvoir construire des projets de vie en Suisse, dans le respect de leur personne et de leurs droits, dans la dignité.

Cette politique absurde -renforcée par la nouvelle loi sur les étrangers et la loi sur l'asile- nie les besoins économiques et bafoue les valeurs humaines fondamentales!

Les autorités fédérales préconisent la solution de la régularisation individuelle au cas par cas, basée sur des critères humanitaires qui n'ont d'humanitaires que le nom.

Les critères exigés sont non seulement beaucoup trop restrictifs, ils ne sont même pas appliqués!

Nous considérons que la solution de régularisation au cas par cas est totalement inadaptée à la problématique

des sans-papiers. À titre d'exemples, seules quelques dizaines de régularisation par année pour toute la Suisse, pour des centaines de refus touchant des hommes et des femmes qui travaillent et vivent avec leur famille en Suisse depuis 10, 15 voire 20 ans.

Cette situation, les travailleurs et travailleuses du canton de Genève, présents en nombre aujourd'hui à cette manif, peuvent en témoigner.

- Quemajl, Kosovar, maçon, 19 ans de travail en Suisse: refusé.

- Fatima, Brésil, employée de maison, 15 ans de travail chez des notables genevois: refusée.

- Luz, employée domestique et sa fille Natalia, adolescente âgée de 16 ans qui a fait toute sa scolarité à Genève, Bolivie: refusées.

- Kacem, sa femme et leur fils de 18 ans, Algérie, employés domestiques, 18 ans de travail: refusés.

Et la liste est longue.

L'unique réponse à donner à cette politique discriminatoire et violente, c'est la solidarité entre tous: Suisses, immigré-e-s, réfugié-e-s et sans-papiers.

A Genève, depuis 2001, ces travailleurs et travailleuses se sont organisé-e-s à travers les syndicats et d'autres mouvements sociaux.

Un collectif de soutien a été créé.

Des permanences pour les sans-papiers ont été mises sur pied pour les organiser et défendre leurs droits.

De quelques dizaines d'inscription au départ, nous comptons aujourd'hui la quasi

totalité des sans-papiers présents à Genève. 10'000 travailleuses et travailleurs sont ainsi sortis de l'ombre.

En 2003, ces travailleuses et travailleurs ont décidé en assemblée générale de déposer une demande de régularisation collective auprès du Conseil d'Etat genevois, qui l'a soutenue et soumise au Conseil fédéral. Cinq ans plus tard, cette demande est toujours à l'examen...

Parallèlement à cette démarche, ils ont entamé une lutte avec les syndicats afin d'améliorer leurs conditions de vie et de travail et de sortir de la précarité.

Sortir de l'ombre et de la précarité, cela implique également être déclarés aux assurances sociales et aux impôts, avoir accès au système de santé et à l'éducation, sans crainte d'être expulsés.

En ce sens, le SIT réaffirme que tous les travailleurs et travailleuses ont le droit de vivre et de travailler dans la dignité.

Les travailleurs et les travailleuses sans-papiers du SIT, qui fait partie du collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, appellent toutes les organisations syndicales de Suisse à décréter la question de la régularisation collective comme une lutte prioritaire.

Ils appellent tous leurs collègues et camarades à rejoindre les syndicats dans toute la Suisse afin d'organiser leur défense dans leurs cantons respectifs et au niveau national!

Unissons nos forces pour la régularisation collective.

Il en va de notre dignité à toutes et à tous!



Photos: Sit-info

Solidarité

Défilé de migrants à l'inauguration de l'ambassade!

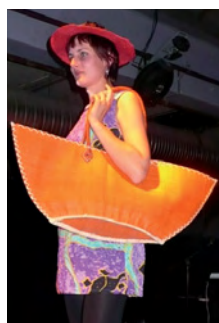
Il y avait du monde au Zoo de l'Usine ce vendredi 26 septembre à la fête des délogé-e-s pour l'ouverture symbolique de l'ambassade des migrants que nous avions annoncée dans notre précédent numéro de Sit-info. Pour être sûr que chacun se sente accueilli, des passe-

ports étaient gratuitement distribués à l'entrée.

Un défilé de mode très griffé "Migrants" a suivi avant de céder la place à la chaîne, nouveau média internet à Genève.



Photos: Sacha Pfister



L'apprentissage extensible

F. a signé un contrat de formation élémentaire pour un apprentissage d'ouvrier de garage automobile. Un contrat d'une durée de 24 mois, avec un salaire de 455 francs par mois la première année et 690 francs ensuite. Pas un salaire miraculeux, puisque certains salaires d'apprentis atteignent pratiquement le double... mais la règle est respectée.

Après les deux ans complets de formation, l'apprenti espère un salaire mensuel de 3'940 francs. Mais son employeur, Pipo La Macchia, n'est tout simplement pas d'accord et continue à le rémunérer à 690 francs.

Pour sa défense, il prétend que le contrat de travail a été prolongé oralement parce que l'apprenti a pris plus de jours de vacances et qu'il a eu quelques arrivées tardives. Le Tribunal des prud'hommes n'a

pas retenu l'argumentation de l'employeur et l'a condamné à juste titre aux paiements des salaires conventionnels pour un montant de 10'128 francs.

Après la fin du contrat d'apprentissage, la prolongation orale de celui-ci n'a aucune valeur.

L'apprentissage, selon Pipo La Macchia se prolongeait en septembre, octobre, novembre 2006 alors que le contrat fixait le terme du contrat au 22 août 2006. Puis l'employeur ayant fait le calcul que le nombre de jours de vacances était rattrapé en novembre, il licencia F. immédiatement sans respecter le délai de congé, ni lui remettre une fiche de paie ou un certificat de travail.

L'employeur a fait appel d'un jugement qui le condamnait à payer 15'550 francs et voulait faire entendre devant la Cour d'appel un témoin, ancienne cliente du garage pour dire qu'effectivement courant 2004 à 2006 elle l'avait entendu dire que F. devait venir rattraper les vacances prise en trop, mais aussi des arrivées tardives...

La cour d'appel n'a pas cru primordial d'entendre un témoignage qui n'apportait rien de nouveau au litige. Après la fin du contrat d'apprentissage, la prolongation orale de celui-ci n'a aucune valeur. Le Tribunal fédéral a déjà tranché ce genre de litige, mais certains employeurs continuent à agir ainsi parce que payer un ouvrier de garage à un salaire de moins de 1000 francs, c'est rentable... lorsque l'intéressé se laisse avoir!

Boumédienne Benmiloud

Securitas

Des taupes au nombre de neurones limité

Au début, c'était juste un "petit couac", cette histoire d'infiltration. L'émission "Temps présent" révèle le cas "Sarah Meylan", agente de sécurité chez Securitas depuis 2002, affectée à la section Investigation Services de Securitas. Sa mission: infiltrer ATTAC Vaud, (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens et citoyens) pour le compte de la multinationale Nestlé. Ladite Sarah Meylan en est fière: "A 23 ans, c'était valorisant pour moi que l'on me fasse confiance, même si je n'étais pas plus payée pour cette mission que d'habitude." Taupette et en plus avec des neurones en nombre limité...

Mais l'histoire ne se termine pas là... on s'en doutait. En effet, c'est "Shanti Muller", également agente de sécurité chez Securitas depuis 1999, qui est découverte. Elle espionne entre 2003 et 2005 le Groupe antirépresseion (GAR) de Lausanne... et devient ensuite cheffe du Service d'Investigations qui se charge des infiltrations chez Securitas. Elle, c'est les neurones limités version Rambo: un voisin la qualifie de "carrément paranoïaque", avec un appartement truffé de gadgets de surveillance électronique, balcon clôturé et... militante de l'UDC. Elle semble ratisser plus large que sa collègue Meylan: elle aurait aussi infiltré LausAni-

malistes ou le Forum social lémanique.

Securitas se défend en rappelant le contexte du G8, et que de toute façon la police était au courant... (Comme si cela pouvait nous rassurer!). Lorsque la démocratie fait peur aux plus puissants, ils n'hésitent pas à recourir à des méthodes moins avouables.

Nous ne nous faisons pas d'illusions sur les dérives de la politique sécuritaire, alimentée par la droite, dont les entreprises de sécurité privée en plein essor tirent profit.

Plus grave est la léthargie des partis de "gauche" sur le sujet. Sans parler de dérives franchement glauques. Ainsi pour exemple, la société CSDP SA, achetée par la société SPS SA, se vante sur son site internet du fait que "chaque agent suivra, durant sa période d'emploi au CSDP SA, une autopsie à l'Institut de Médecine Légale" (on ne précise pas de qui sera l'autopsie...). Mais ceux qui paient le prix fort de cette politique de privatisation de la sécurité, ce sont une fois de plus les travailleurs. Pourquoi la sécurité est-elle privatisée? Parce qu'après avoir créé l'hystérie,

il faut en payer le prix. Et cela veut dire payer des salaires décentes. Ce qui n'est pas vraiment le cas si l'on considère les très nombreux cas d'agents qui viennent nous voir avec des décomptes de salaire qui ne méritent pas encore cette dénomination. Il faudrait mieux dire "décompte d'aumône". Tout en assumant des responsabilités incombant à ce que l'employeur et le client attendent d'un agent de sécurité, beaucoup ne bénéficient d'aucune sécurité pour pouvoir joindre les deux bouts à la fin du mois car les employeurs les utilisent comme "auxiliaires" ce qui signifie dans la pratique "à l'appel". L'agent est donc à disposition, 24 heures sur 24 heures, dans l'attente d'un appel. Et bien entendu il n'est pas payé pendant cette période d'attente! Securitas en particulier, déjà à plusieurs reprises attaqué sur sa politique en la matière, semble aujourd'hui vouloir changer de politique. Engager davantage de fixes (selon ses dires) mais à un taux qui ne dépasse pas les 80%. Cela permet d'avoir un 20% en temps d'attente gratuit!

Ce n'est donc pas la dernière fois qu'on risque de vous parler de Securitas. Si ce n'est pas pour des histoires de taupette, ce sera sûrement pour des histoires de conditions de travail!

Barbara Urtasun



Bonnets d'âne

Emploi à refuser à tout prix!

Chauffeurs, agents de sécurité, gardes du corps, si on vous propose un emploi pour l'Association Amitié Suisse-Syrie, n'acceptez sous aucun prétexte! Le président de ladite association semble avant tout doué pour faire croire à ses promesses de verser un jour les salaires sans jamais le faire. Une dizaine de travailleurs ont déjà été victime de cette arnaque et ne reverront sans doute jamais leur dû.

Souriez, vous êtes filmé!

Protectas filme des entretiens avec ses collaborateurs qui ressentent à juste titre cette manière de faire comme de l'intimidation. Le marché des entreprises de sécurité privée ne cessant de croître, le flicage a de beaux jours devant lui.

Profiteur

L'entreprise de déménagement Cargo Léman profite depuis des années de la situation des travailleurs les plus précaires, souvent sans statut légal, et cumule les conflits autour de salaires impayés, charges sociales non versées, etc. Et lorsqu'un travailleur a le cran de se plaindre, c'est l'employeur qui verse des larmes de crocodile!

Bûches illégales

L'entreprise BPS engage des agents pour coller des PV sur les pare-brises. Sauf qu'à défaut d'avoir fait établir comme il se doit une carte d'agent de sécurité pour le travailleur, on ne voit pas comment les contraventions pourraient avoir une quelconque valeur. Des bûches illégales? On a enfin trouvé un mérite à la privatisation de la sécurité...

SD



Désormais les "coups de pied" au cul dénoncent non seulement les entreprises qui ne respectent pas les Conventions collectives de la vente mais aussi celles qui abusent de la flexibilité.

Static: électricité dans l'air

Static s'appelle dorénavant Promodi - pour éviter toute étincelle? Salaires en dessous de la CCT de la vente, pauses pas prises, accusations de vol dans la caisse commises par des vrais voleurs, heures supplémentaires payées 15.-, compensation pour le travail du soir non accordées, contre-avis médical automatique dès qu'un certificat médical est signifié par un médecin, jours fériés qui tombent exprès sur un jour de congé hebdo ne sont que les quelques reproches que l'on doit faire à cette entreprise de vente à Genève. Sans compter que certaines employées se plaignent de harcèlement sexuel pour lequel on va saisir le tribunal des prud'hommes... on n'en dira pas plus pour l'instant, mais on en reparlera...

Abyr Shoes: illettrisme

Le patron de cette boîte de plus de 3 salariés à Genève a tout simplement décidé que son magasin de Genève n'est pas soumis à la CCT cadre de la vente. Il doit être sûr de lui, il est avocat. Tout ça pourquoi? Pour ne pas payer une vendeuse en dessous de 3'630 francs par mois. Pire, l'une d'elle a un CAP français, l'équivalent du CFC de vendeuse en Suisse, et selon Maître, elle n'a pas le droit au salaire correspondant à sa qualification. Motif: elle n'aurait pas annoncé ses qualifications à l'engagement! Ben oui, et dès lors qu'elle invite son employeur à lire le CV à partir duquel il l'a engagé, il rétorque qu'elle a signé un contrat qui stipulait "sans qualification". Ça va pas être simple au tribunal, ce d'autant que le patron avocat va défendre ses propres intérêts. Quand ils défendent un client, c'est déjà pas facile, mais là...

Vögele: à l'amende

Et de deux! Pour la seconde fois Vögele se fait taper sur les doigts par la commission paritaire de la convention collective de la CCT-cadre. Toujours en infraction, Vögele devra payer une jolie amende. Pratiquant des conditions de travail et de salaire souvent en deçà des minima conventionnels, Vögele n'a plus que quelques jours pour mettre ses affaires en ordre et augmenter les salaires, fixer les horaires dans les contrats de chacune de ses vendeuses.

Cat's & Dogs: vendeuses pas chiennes

3'630.- c'est une somme que Cat's & Dogs n'arrive pas à digérer. Le spécialiste des joujoux pour toutous-z-et-minous continue sans vergogne à verser des salaires de 3500.- à ses vendeuses. De là à dire que l'enseigne traite mieux les chiens et chats que les vendeuses...

Mobilezone: pas à l'écoute

Allo, allo. Il est difficile de trouver une oreille attentive auprès des ressources humaines de Mobilezone quand on cherche à faire respecter ses droits... ça vaut pourtant la peine de persévérer. A première vue, Mobilezone semble en effet payer régulièrement les arrêts maladie en deçà du revenu minimum assuré. Au lieu de se baser sur le salaire minimum assuré - donc primes comprises - Mobilezone prend pour base le salaire fixe - sans les primes. La différence est notable puisque les primes peuvent constituer jusqu'à la moitié du salaire mensuel...



Budget 2008 de la FASe

Pas assez de subvention: encore!

Après les EMS et l'AGOER, la FASe (Fondation pour l'animation socioculturelle, qui regroupe les maisons de quartier, centres de loisirs, etc.): encore une subvention insuffisante de l'Etat.

En effet, la subvention 2008 ne couvre pas entièrement les mécanismes salariaux que la loi oblige à honorer. Or la FASE a (pratiquement) pour seule source de financement les subventions de l'Etat et des Communes. Dès lors que l'Etat donnait un préavis négatif à l'utilisation, pour 417'000 francs, du Fonds d'équipement communal, ce montant manque, dont 300'000.- devait couvrir le solde du coût des salaires.

A la fin de l'été, le Bureau de la FASE a pris trois mesures d'urgence: suppression des remplacements (pour maladie, maternité, etc.), en violation de la CCT; non remplacement des postes vacants, non attribution des heures "complémentaires" pour le personnel d'appoint pour les activités particulières de septembre à décembre (dont les "centres aérés").

Ces mesures ont immédiatement suscité de vigoureuses réactions du côté du personnel, à cause de la violation de la CCT, de la dégradation des conditions de travail induite (toutes constituent un report de charges sur les collègues restants) et la suppression de prestations. 150 membres du personnel se sont réunis devant la FASE à Carouge le 22 septembre dernier.

L'assemblée de la FCLR (Fédération des centres de loisirs et de rencontres, faîtière des associations de centres) a également réagi fortement, et enfin, le DIP aurait également exigé le maintien des centres aérés, prestation indispensable pour les familles du canton.

Cette mesure était donc retirée dès le 18 septembre déjà.

Lors d'une rencontre avec la Fondation, le personnel a pu exposer ses craintes, sans qu'une issue particulière ne soit trouvée. Tout au plus la Fondation a-t-elle admis que les mesures devaient s'appliquer au plus tard jusqu'au 31 décembre (ce qui en annulait certaines de fait), et admettait de discuter ce qui relevait de la CCT avec les partenaires sociaux. Mais elle se dit coincée par la subvention insuffisante de l'Etat.

Enfin, le personnel a également demandé à être reçu par le Conseil d'Etat, afin de lui communiquer son souci devant l'insuffisance de financement, rencontre qu'il attend encore.

A l'heure de mettre sous presse, il semble qu'une majorité du Conseil de fondation se soit prononcée pour le retrait des mesures d'urgence et la recherche de nouvelles pistes, ce dont nous le félicitons.

Reste que tant que l'Etat n'assumera pas ses responsabilités de subventionneur garantissant la couverture des postes et des mécanismes salariaux que la loi oblige la FASE à respecter, les institutions seront mises en danger, et le personnel comme les prestations en feront les frais. Un comble à Genève en 2008, et un démenti à l'affirmation du Conseil d'Etat que les prestations ne seraient pas touchées. Or 2009 s'annonce, de ce point de vue, pire que 2008 (nous y reviendrons dans un prochain article).

Jean-Luc Ferrière

CCT AGOER

Assemblée extraordinaire du personnel

Mercredi 15 octobre à 20h - au SIT - Grande salle

Après avoir annoncé vouloir dénoncer la CCT fin 2008, les employeurs ont décidé de poursuivre les discussions concernant notre convention... Ils espèrent d'ici son échéance trouver des solutions avec les départements subventionneurs pour compenser les augmentations liées notamment aux mécanismes salariaux et augmentations d'effectifs. Une proposition de prolongation de la CCT pour six mois a été annoncée. Les syndicats SIT et SSP organisent une assemblée extraordinaire pour discuter de cette situation nouvelle.

Assistant-e-s dentaires

Une mobilisation indispensable

Depuis l'annonce de la dénonciation par les médecins-dentistes de la CCT des assistantes dentaires, ces dernières sont nombreuses à témoigner leur indignation auprès du syndicat. Avec une interrogation: que pouvons-nous faire pour faire pour maintenir la CCT? La réponse tient en un seul mot: mobilisation.

Concrètement, il s'agit de participer le plus nombreux-ses possibles aux actions entreprises par le SIT. Participer aux réunions et assemblées, c'est contribuer à la circulation de l'information sur les enjeux pour les conditions de travail, c'est réfléchir et décider ensemble des moyens à mettre en œuvre pour amener l'AMDG à revenir sur sa décision. C'est l'occasion également pour les assistantes dentaires de renforcer les liens de solidarité et donc la capacité de résistance du syndicat.

La force du syndicat, c'est aussi sa taille. Plus le nombre d'assistantes dentaires adhérentes au

syndicat est grand, plus sa capacité de persuasion envers l'AMDG est grande. Il appartient dès lors aux assistantes dentaires du SIT d'inviter leurs collègues, amies et connaissances à rejoindre le SIT.

Comme indiqué dans le précédent SITinfo, la résiliation de la CCT implique notamment la disparition des salaires minimaux obligatoires. Face au risque réel d'un véritable dumping salarial pour l'ensemble du secteur, chaque cas de sous-enchère doit être signalé sans plus attendre. Le SIT a produit un dépliant à cet effet, que les assistantes dentaires peuvent obtenir auprès du secrétariat ou sur le site du syndicat (www.sit-syndicat.ch).

La CCT des assistant-e-s dentaires peut être sauvée, par l'investissement solidaire de chaque salarié-e pour la défense des conditions de travail.

Daide De Filippo

Services publics et secteur subventionné

Indexation, nouveau système, 13^e mois... parlons salaires

Complément d'indexation versé en octobre

Alors que, selon les procédures il aurait dû attendre janvier 2009, à la demande du Cartel intersyndical, le Conseil d'Etat a décidé de verser déjà dès octobre 2008 le complément d'indexation.

Pour rappel, dès janvier 2008 le taux d'indexation complet aurait dû être de 1,4%, indice des prix sur un an mesuré en novembre 2007 par l'OCSTAT. Seuls 0,5 % ont été versés au personnel des services publics et du secteur subventionné dès janvier, malgré la revendication du Cartel de verser une indexation complète.

Suite aux comptes 2007 présentant plus de 500 millions d'excédents et compte tenu de la bonne conjoncture économique qui se poursuit malgré un léger ralentissement, ainsi qu'au vu de l'augmentation des prix de nombreux biens et services, il devenait indécemment attendu encore.

Les salaires seront donc augmentés de 0,9% dès octobre. Le solde rétroactif dès janvier

sera aussi versé en octobre. A titre d'exemple, pour une aide-soignante en classe 7 annuité 10 à temps complet, l'augmentation mensuelle est d'environ 50 francs et le rétroactif versé une fois en octobre de 450 francs.

Nouveau système de rémunération et introduction du 13^e salaire: les libéraux et l'UDC - toujours contre le personnel - menacent de référendum

Le nouveau système salarial et l'introduction du 13e salaire pour les 30'000 salarié-e-s des services publics et du secteur subventionné font plus que grincer des dents chez les libéraux et l'UDC.

Le contenu de l'accord signé entre le Cartel et le Conseil d'Etat a été transformé en projet de loi. Le projet de loi a été étudié par la Commission des finances du Grand Conseil et a été accepté à la majorité sans modifications par tous les partis sauf ceux.

Les libéraux contestent les acquis que nous avons pu maintenir pour les basses clas-

ses (taux de l'annuité légèrement supérieur et maintien de l'allocation unique de vie chère). Ils souhaitent les supprimer... pour verser une prime spéciale aux cadres. L'UDC conteste le coût d'introduction trop élevé - 29 millions pour l'Etat et 46 millions pour le secteur subventionné - montrant par là qu'elle ne sait pas compter, car on ne peut pas améliorer les salaires de ceux qui ont moins de 10 ans de carrière et compenser les éventuelles pertes de ceux qui sont en place depuis longtemps et que ça ne coûte rien.

La plénière du Grand Conseil d'octobre ou novembre va voter le projet avec une bonne majorité. A ce moment seulement on verra si les opposants attaqueront la loi par référendum. Si cela devait se produire, il va de soi que le SIT défendra la loi et le nouveau système de rémunération et mènera campagne pour défendre les acquis des accords et le nouveau système de rémunération. Le Conseil d'Etat a aussi déjà informé qu'il assumera ses responsabilités et qu'il défendra le nouveau système.

Manuela Cattani

Projet de budget 2009 de la Ville de Genève

Le Conseil administratif bafoue le statut

Le Conseil administratif a déposé un projet de budget 2009 qui met un terme à la politique de "personnalstop" qui prévalait depuis quatre ans.

En inscrivant 40,5 postes supplémentaires au budget, il comble une partie des besoins en effectif, notamment pour répondre aux exigences légales en matière de santé et sécurité, pour faciliter un tant soit peu la mobilité du personnel et la gestion de celui-ci, pour assurer les prestations en augmentation.

En ce qui concerne le personnel, c'est la seule bonne nouvelle prévue pour 2009. Par contre, le Conseil administratif prévoit de poursuivre sa politique d'économies sur le dos du personnel en maintenant, pour la quatrième année consécutive, le gel des annuités extraordinaires.

Le gel des annuités extraordinaires

Cette mesure ne respecte pas le statut du personnel car les annuités extraordinaires font partie des mécanismes salariaux. La grille salariale de la Ville de Genève prévoit le versement de 8 annuités ordinaires versées automatiquement chaque année et de 8 annuités extraordinaires versées suite à une évaluation du/de la responsable hiérarchique tous les deux ans.

Le montant de ces dernières est inférieur de moitié aux annuités ordinaires. Bien que le versement des annuités soit ralenti en fin de carrière, ces annuités extraordinaires sont très importantes pour le montant des rentes du 11e pilier. Autrement dit, ce budget continue à s'attaquer au personnel en fin de carrière et aux futur-e-s rentiers-ères.

Une égalité de façade

Le projet de budget prévoit aussi le versement d'une prime pour l'assurance maladie en régression par rapport à l'accord signé en avril 2008 avec les organisations du personnel.

Non seulement cette prime se monterait à 70 francs pour un revenu jusqu'à 81'000 francs à plein temps au lieu des 100 francs prévus par l'accord mais, de plus, cette prime ne serait pas versée aux employé-e-s les plus défavorisés de la Ville de Genève (auxiliaires fixe, employé-e-s réguliers, temporaires, apprenti-e-s) parmi lesquels on trouve une majorité de femmes.

L'accord prévoyait un montant maximum de revenu indépendamment du taux d'activité pour tenir compte des temps partiels féminins. Au-delà des slogans sur l'égalité, Madame Sandrine-Salerno, en charge du Département des finances, ne semble pas vouloir concrétiser les principes qu'elle prétend défendre.

L'ensemble de ces mesures ponctionne le personnel d'environ 11 millions de francs alors que le projet de budget prévoit, dans le même temps, de réduire la dette de 140 millions de francs.

Un premier rassemblement du personnel

Lors de l'assemblée générale du 8 septembre, le personnel a demandé le retrait de ce nouveau train d'économies et l'application du statut du personnel.

Une première manifestation de protestation s'est déroulée le 15 septembre 2008 sous les fenêtres du Palais Eynard avec plus 300 personnes.

A ce jour, Le Conseil administratif n'a toujours pas daigné engager des négociations avec les syndicats et la commission du personnel.

Les bonis aux comptes sur les 10 dernières années ont pourtant démontré que la Ville de Genève avait les moyens de respecter les conditions de travail du personnel.

Valérie Buchs

Service de protection des mineurs

Personnel: santé!

A la demande de la délégation du personnel, du SIT et du SSP/Vpod, une enquête sur la santé du personnel débute au sein du SPMi. Une exploration du fonctionnement du service, des conditions et de l'organisation du travail qui sera attentivement

suivie par le SIT, mais qui ne doit pas faire oublier que la situation appelle plus que jamais des mesures urgentes. Sous peine de voir le patient s'effondrer durant l'examen...

DDF

En 2006, le SIT a entrepris une réflexion en vue de son 12e congrès. Son objectif était de poser un "diagnostic syndical" à la fois sur:

- les mutations intervenues depuis 20 ans dans le monde du travail;
 - la réalité de notre base syndicale (membres et militant-e-s);
 - les outils syndicaux à utiliser pour faire face aux changements compte tenu de nos forces;
- le tout dans le but de définir, dans le cadre des orientations réaffirmées lors des précédents congrès, un projet syndical (programme et plan d'action) pour les années 2008-2009-2010.

La brochure est le résultat de cette réflexion. Le texte en a été adopté par le Congrès du 1er décembre à l'unanimité.

La brochure est disponible au secrétariat du SIT.



N° 100
mars 2008

**Flexibilité,
mobilité,
précarité :**

**quelles
stratégies
syndicales ?**



Bulletin d'information

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs
16, rue des Chaudronniers - case postale 3267 - 1211 Genève 3 - tél. 022 818 03 00
fax. 022 818 03 99 - courriel : sit@sit-syndicat.ch - site internet : www.sit-syndicat.ch

Le SIT sans fumée



La maison du SIT est entièrement sans fumée. Merci aux personnes fumeuses venant aux permanences ou aux réunions de fumer à l'extérieur des locaux.

Impressum

Équipe permanente de rédaction et mise en page : Lara Cataldi, Simon Descombes, Sylvain Lehmann, Sacha Pilster, Hervé Pichelin, Georges Tissot.

Collaborateurs-trices réguliers : Martine Bagnoud, Valérie Baileys, Boumédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Julien Dubouchet, membres de l'Équipe Chômage, Davide De Filippo, Jean-Luc Ferrière, Giangio Gargantini, Séverin Guelpa, José-Maria Hans, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Christina Stoll, Sylvain Tarrat, Barbara Urtasun, Françoise Weber.

Impression : CIE
Tirage : 12'500 exemplaires
Paraît 9 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

Le journal du syndicat n'est pas l'affaire des seul-e-s secrétaires syndicaux-ales. Aussi accepte-t-il volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large, soient conformes aux principes généraux du SIT, ne dépassent pas 3000 signes (même si l'auteur-e peut demander que son nom ne soit pas divulgué). En cas de difficulté (article trop long ou hors sujet par exemple), le secrétariat prendra contact avec l'auteur-e. Le délai de réception des articles doit impérativement être respecté (se renseigner auprès du secrétariat).

Heures d'ouverture du SIT

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais des renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit:

Bâtiment - nettoyage :

mardi de 15.00 à 18.30,
jeudi de 15.00 à 18.00 et samedi de 9.00 à 11.30

Terre - industrie - transports - sécurité - finances - concierges - régies :

mardi de 14.00 à 18.30

ATTENTION : plus de permanence le vendredi

Commerce - alimentation - media :

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie - restauration - économie domestique :

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00
ATTENTION : plus de permanence le jeudi pour l'instant

Santé - social - secteurs public et subventionné :

mardi de 10.30 à 13.30 - mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage :

du lundi au vendredi de 8.30 à 11.30

Travailleuses et travailleurs sans statut légal (sans-papiers)

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Services des impôts :

sur rendez-vous (022 818 03 20)



Dernière création de Catherine Gaillard, Flora Tristan campe la vie de ce personnage haut en couleur du 19e siècle. Aristocrate déchue, Femme socialiste et Ouvrière féministe, voilà Flora Tristan telle qu'elle s'est elle-même dépeinte. Femme de lettres, militante socialiste et féministe, elle fut l'une des figures majeures du débat social dans les années 1840, et participa aux premiers pas de l'internationalisme.

Flora Tristan fait scandale, court les rues et les salons mondains pour dénoncer la misère sociale, la condition des femmes et des ouvriers, clamer le droit au divorce et à l'amour libre. George Sand la regarde d'un mauvais oeil, dit-on. Catherine Gaillard s'empare de la vie romanesque de cette figure historique, où les passions amoureuses - Flora Tristan avait la beauté fatale - s'aiguisent à la lame d'une politique sans concession.

Qui était Flora Tristan?

Femme de lettres, militante socialiste et féministe, elle fut l'une des figures majeures du débat social dans les années 1840, et participa aux premiers pas de l'internationalisme.

Franco-péruvienne descendante de Montezuma, Flora Tristan dont l'éducation avait été négligée, tenta de s'émanciper aussi bien sur le plan matériel qu'intellectuel. A Paris lors des Trois Glorieuses, elle adhère au saint-simonisme. Femme battue, elle part un temps au Pérou.

De retour à Paris, en janvier 1835, Flora Tristan, qui avait fréquenté les plus hautes sphères du pouvoir à Lima est introduite dans les cercles littéraires et socialistes parisiens.

Elle publie Nécéssité de faire un bon accueil aux femmes étrangères (1835), un écrit de sensibilité utopiste dans lequel elle imagine les statuts d'une association destinée à fournir accueil et logement aux femmes seules. Dans le même temps, elle entre en contact avec Charles Fourier. Utopiste mais soucieuse de la mise en pratique, elle est aussi proche de Robert Owen, militants pour le rétablissement du divorce ou l'abolition de la peine de mort. Désormais bien relayée dans le monde masculin des revues, elle séjourne à Londres (1839), où elle poursuit des enquêtes sur l'Angleterre industrielle. Flora Tristan montrait "l'Angleterre comme

le laboratoire de la civilisation qui ne tarderait pas à gagner l'Europe"; toutefois, elle prévenait contre un modèle de développement où l'homme était sacrifié à la tyrannie du profit.

En 1843, elle publie son ouvrage le plus important, l'Union ouvrière, et elle entame un Tour de France pour en assurer la promotion. Aventure épuisante puisque Flora Tristan mourut à Bordeaux, en novembre 1844.

Une colonne brisée au cimetière de Bordeaux, fut érigée en 1848. Sur le piédestal on lit: "à la mémoire de Madame Flora Tristan, auteur de l'Union Ouvrière, Les Travailleurs reconnaissants, Liberté, égalité, Fraternité, Solidarité".

Le syndicat est une organisation de travailleuses et de travailleurs, ce n'est ni une assurance, ni un service social ou juridique.

250 francs d'augmentation pour toutes et tous dans la vente!

Les syndicats du secteur de la vente à Genève, le SIT et Unia, ont décidé de lancer une large campagne auprès du personnel de la vente et demandent 250.- francs d'augmentation des salaires dans ce secteur.

1. Un secteur qui se porte à merveille

Au vu des statistiques de ces dernières années, on peut dire que les entreprises du commerce de détail se portent bien, et même très bien. Le 19 août dernier, les chiffres d'affaire du premier semestre du commerce de détail étaient rendus publics et montraient une progression

nominale de 4,4% par rapport à l'année passée. En tenant compte de l'inflation, la progression réelle restait de 2,7%. Les grandes entreprises du commerce de détail ont ainsi vu leurs bénéfices battre des records ces dernières années, comme le montre les chiffres (figure 1) de la COOP ou encore celle de Migros (plus grand employeur de Suisse). La croissance de ces bénéfices est à mettre en relation di-

recte avec la qualité du travail fourni par les vendeuses et les vendeurs. En effet, selon une étude commandée en 2007 par les grands distributeurs¹, la "croissance de la productivité horaire en termes réels entre 1995 et 2005 était en moyenne de 1,5% par année". Parallèlement à cette augmentation de la productivité, la productivité horaire est même très nettement supérieure à la moyenne européenne.

productivité a augmenté, le personnel par surface de vente a fortement diminué tandis que les salaires, quant à eux, n'ont pour la plupart des employés connu qu'une très lente progression.

2. Des salaires qui augmentent pour certains...

Outre les actionnaires, les patrons et les hauts cadres des entreprises ont largement profité de la bonne conjoncture et du fort taux d'exploitation dans le commerce de détail. Rien qu'en 2007, les augmentations salariales des dirigeants des principales entreprises en Suisse ont été de l'ordre de 7%.

Pour le commerce de détail, tandis que le salaire moyen des dirigeants de Migros ne progressait "que" de 2,6% entre 2006 et 2007 (de 633'333 francs à 650'000 francs), le salaire des dirigeants de la COOP progressaient de 17% (de 583'333 francs à 683'333 francs) et ceux de Charles Vögel de plus de 25% (de 1'262'798 francs à 1'585'333 francs)!

3. et qui stagnent ou diminuent pour d'autres!

Au contraire, de l'autre côté de l'échelle, les salaires des vendeuses et des vendeurs stagnaient, voire diminuaient en terme de salaires réels. Dans ce contexte les écarts salariaux entre les plus bas revenus et les salaires des dirigeants se sont accrues passant de 13 à 15 pour la COOP, de 19 à 22 pour Charles Vögel. Autrement dit, il faut dorénavant 15 ans à une vendeuse de la COOP pour obtenir le salaire moyen d'une année de ses patrons!

4. Une flexibilité toujours plus importante et une généralisation des temps partiels.

La faiblesse des salaires se trouve encore renforcée dans ce secteur du fait de la généralisation des temps partiels. Ainsi, malgré des salaires dérisoires, le personnel de la vente se voit généralement proposé des postes à temps réduits. Cette politique de recrutement des entreprises leur permet de mieux maîtriser leurs coûts salariaux, pouvoir compter sur un personnel disponible à la demande et coller au mieux aux impératifs du marché en ajustant leurs activités à ses fluctuations.

A nouveau, ce sont les femmes qui sont principalement touchées par ce phénomène

puisqu'elles représentent plus du 60% du personnel de ce secteur.

5. L'exemple de Genève

L'entrée en vigueur de la convention collective étendue de la vente à Genève a assurément contribué à l'amélioration générale des conditions de travail dans le secteur. Si les salaires ont progressivement augmenté, il faut toutefois relativiser cette hausse et tenir compte du taux d'inflation de ces dernières années.

Ainsi, si les salaires nominaux ont augmenté, les salaires minimaux réels n'ont que peu évolué. C'est particulièrement flagrant pour le personnel sans qualification (24.50 francs d'augmentation par mois et par année) et plus encore pour le personnel qualifié (1.50 francs d'augmentation par mois et par année). Enfin, en prenant compte toujours de l'inflation, on constate que les salaires réels des personnes qualifiées avec 5 ans d'expérience ont même diminué (4.80 francs de diminution par mois et par année!) (cf. tableau ci-dessous avec salaire 2002 indexé au coût de la vie d'août 2008)

6. 250 frs d'augmentation pour les salaires dans la vente!

Avec une inflation de 3,1% en juin (mois de référence pour l'établissement des salaires), couplée à une augmentation annoncée des primes de caisse maladie, les salarié-e-s sont toutes et tous concerné-e-s par l'augmentation des prix. Ces hausses touchent toutefois tout particulièrement les bas revenus pour qui l'augmentation du coût de la vie devient insupportable.

Aux yeux des syndicats, le fait d'exiger des augmentations sous forme d'un montant fixe plutôt que d'un pourcentage du salaire pour tout le monde permet d'augmenter sensiblement plus les bas revenus et répondre ainsi prioritairement à ceux qui en ont le plus besoin.

D'autre part, avec un tel taux d'inflation, plus de la moitié des 250 francs ne servira qu'à compenser le renchérissement pour tous les salaires supérieurs à 4050 francs.

L'autre moitié exigée se justifie par le rattrapage de l'augmentation de la productivité horaire réelle des employé-e-s de la vente et n'a pour but que de rémunérer à sa juste valeur le travail fourni tous les jours par les milliers de collaborateurs et collaboratrices du secteur dans le canton.

Fig. 1: Les bénéfices de Migros et Coop (en millions de francs)



L'ensemble du matériel (explications, cartes postales, pétitions ...) est disponible auprès du secrétariat SIT. Consultez également le site www.fexiflex.ch

Vendeuses, vendeurs, signez la pétition (sans crainte de votre patron-ne)!



En 2005 par exemple, en une heure de travail, une vendeuse en Suisse produisait une valeur ajoutée (servant à rémunérer le travail et le capital) équivalent à 41 francs. Sa collègue en Europe ne produisait quant à elle dans le même temps qu'une valeur ajoutée de 26 francs.

Par ailleurs, le secteur de la vente s'est considérablement modifié durant ces dernières années. Connaissant une forte poussée de rationalisation, la progression des chiffres d'affaire du commerce de détail ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des emplois. Au contraire, ceux-ci ont diminué en Suisse de 6% entre 2003 et 2006, soit d'environ 17'000 postes à plein temps.

En juillet dernier, le plus grand employeur privé de Suisse décidait par exemple d'augmenter encore le temps de travail d'une partie de son personnel de 5%, alors que ce changement n'était accompagné que d'une compensation salariale de 2%. A Genève, pas moins de 500 personnes ont été frappées par cette mesure.

Ces évolutions démontrent clairement l'augmentation des pressions exercées sur le personnel de la vente et les efforts exigés de leur part. Le taux de

Les prix augmentent de 3% et les primes maladie sont chaque année un peu plus chères. Alors que les chiffres d'affaire de la vente ont progressé de presque 5%, nos salaires stagnent et restent extrêmement bas dans un canton comme Genève. Avec un salaire de vendeur-se, il est devenu impossible de vivre décemment et de boucler ses fins de mois, surtout lorsqu'on est engagé à temps partiel.

La vente est un métier pénible. Il faut toujours être disponible, souriant et flexible. Comme ce secteur emploie majoritairement des femmes, ce sont elles, une fois encore, qui paient le prix fort.

Nous revendiquons une augmentation salariale de frs 250.- pour les plein-temps et une hausse proportionnelle pour les temps partiels.

Nom et prénom:	Adresse:	Signature:

SIGNEZ ET FAITES CIRCULER CETTE PETITION, VOTRE PARTICIPATION EST IMPORTANTE
merci de nous retourner cette pétition d'ici au 15 octobre 2008 au syndicat SIT, rue des Chaudronniers 16, CP 3287, 1211 Genève 3

Fig. 2: L'évolution des salaires réels dans la vente

